



FICHE D'INSCRIPTION

2023-2024

Cavalier

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Numéro de portable :

Adresse mail :

**Si le cavalier est mineur, veuillez
renseigner les coordonnées du
responsable légal :**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Numéro de portable x2 :

Adresse mail :

Droit à l'image :

J'autorise les Ecuries du Clos à utiliser l'image de mon enfant pour des fins promotionnelles sur tout support papier ou virtuel ainsi que les réseaux sociaux.

Oui

Non

Je soussignée, représentant légal de déclare avoir reçu et accepté le règlement intérieur de l'établissement.

Modalité de règlement

Licence Fédérale :

Licence -18 ans 25€

Licence +18 ans 36€

Choix du Forfait

Forfait Shetland

Forfait Poney

Forfait Cheval

Horaire de cours validé :

Mode de règlement :

Chèque en fois

Carte bancaire

Paiement web en 4 fois

Chèques Vacances

Coupon Sport

Pass Sport

Virement*

*Acompte de 150€



Règlement Intérieur

Les champs de Bougon 44340 Bouguenais
Tel : 02.40.32.09.27 mail : accueil@ecuriesduclos.com

Organisation :

Toutes les activités du centre équestre ainsi que les installations sportives sont placées sous l'autorité de la gérante Marine Vincendeau. L'enseignant est décideur quant à l'attribution des montures et à l'organisation du niveau des cavaliers.

Stationnement parking :

A l'arrivée aux écuries, il est impératif de rouler au pas et veiller à se garer de manière à ne pas occasionner de gêne quant au stationnement des véhicules. Et de veiller à ne pas bloquer l'accès au centre équestre. L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de dégradations des véhicules.

Sécurité et discipline :

Les chiens doivent être tenus en laisse sur le site et sont strictement interdits à l'intérieur des locaux.

Le cavalier est tenu d'arriver en cours en tenue adaptée : pantalon, bottes ou boots d'équitation. Le port de la bombe est obligatoire.

Aucun jeu de ballon, vélo, trottinette, ni comportement risquant d'effrayer les chevaux/poneys n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité de l'établissement équestre durant l'heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit une demi-heure avant la reprise et un quart d'heure après la reprise. En dehors des heures de reprises, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

Les accompagnateurs doivent veiller à ne pas troubler le travail des cavaliers ainsi que la tranquillité des chevaux/poneys.

L'accès au lieu de stockage : fumière, paille, granulés et foin est interdit.

Il est interdit de donner à manger aux équidés.

Le pansage des équidés s'effectue dans le boxe ou à l'attache. Il est demandé à chacun de ranger le matériel : selles, filets, brosses... et de laisser propre les installations et les équipements mis à disposition après utilisation.

Forfait annuel :

Licence Fédérale : L'achat d'un forfait annuel engendre la prise d'une licence fédérale.

Inscription : Le forfait annuel comprend 35 reprises hors vacances scolaires de septembre à juin.

Tout forfait est dû, même s'il n'est pas utilisé dans son intégralité, quel qu'en soit le motif.

Seul un certificat médical attestant de l'incapacité pour le cavalier de monter à cheval 3 mois consécutifs pourra faire l'objet d'une rupture du contrat et engendrer un remboursement de 50% de la période non effectuée (les récupérations non effectuées ne sont en aucun cas remboursables).

Récupérations : Les reprises non décommandées au minimum 10h à l'avance par mail ou via l'espace personnel du cavalier ne sont pas rattrapables. Le cavalier a la possibilité de récupérer 4 absences justifiées ou non. Le bon de récupération est valable deux mois à partir de la date du cours annulé. Ces récupérations se font uniquement sur le planning de cours de l'année et en fonction des places disponibles.

Modalité de paiement :

Le forfait doit être réglé dès l'inscription :

- Via votre espace personnel en 4 fois sans frais ou en totalité par carte bancaire
- Par chèque jusqu'en 10 fois en versant l'intégralité des chèques encaissables en différé
- Par virement en 10 mensualités (chèque d'acompte de 150€ à l'inscription)
- Au comptant (CB, Espèce, Chèques Vacances ou Coupon Sport).

Les stages :

Les stages doivent être réglés d'avance (à l'inscription).

Autres prestations :

Les cours particuliers, cours à la carte ou à l'unité doivent être réglés avant d'être effectués.

Compétitions officielles :

Tout cavalier qui s'est inscrit sur une compétition mais qui ne peut pas être présent se verra facturer l'engagement.

Planning reprise :

Les reprises qui comptent moins de 3 cavaliers pourront être annulées. L'annulation d'une reprise ne donne pas lieu à un remboursement mais les cavaliers se verront proposer un autre créneau horaire.

Cas de force majeure :

En cas de fermeture exceptionnelle, indépendamment de la volonté de l'établissement des solutions de remplacement ou de rattrapage seront proposées aux cavaliers.

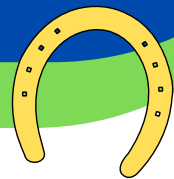
En signant leur adhésion au centre équestre, les parents et/ou cavaliers reconnaissent formellement avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en acceptent sans réserve toutes les dispositions.

**Date et signature :
précédée de la mention "lu et approuvé"**



Infos - Inscription

2023 / 2024



Nos dates à retenir

Réinscription Cavaliers adhérents:

Shetland : à partir du vendredi 2 juin 2023 - 9h30

Poney : à partir du vendredi 9 juin 2023 - 9h30

Cheval : à partir du vendredi 16 juin 2023 - 9h30

Inscription Cavaliers non adhérents :

Shetland : à partir du samedi 10 juin 2023 - 9h30

Poney : à partir du samedi 17 juin 2023 - 9h30

Cheval : à partir du samedi 24 juin 2023 - 9h30

Forfait à l'année :

Le forfait annuel comprend 1 séance d'équitation encadrée par semaine à jour et heure fixe de septembre à juin hors vacances scolaires.

Récupération : Il est possible de récupérer 4 absences justifiées ou non par forfait. La récupération est valide 2 mois à partir de la date du cours annulé.

Les reprises doivent être décommandées au maximum 10h à l'avance par mail ou via votre espace personnel pour être récupérables.

Ces récupérations se font uniquement sur le planning de cours de l'année et en fonction des places disponibles.

Remise famille de 5% à partir du 3ème enfant sur le plus petit forfait.

Le forfait est un engagement. Tout forfait est dû en son intégralité, quel qu'en soit le motif, **il n'est pas remboursable.**

Modalités de paiement

Le forfait doit être réglé dès l'inscription :

- Via votre espace personnel en 4 fois sans frais ou en totalité par carte bancaire pour les cavaliers adhérents (*vérifier la date de validité de votre carte, il faut que celle-ci couvre les 4 mensualités*)
- Par chèque jusqu'à 10 fois en versant l'intégralité des chèques différés encaissable de juin à mars
- Au comptant : CB, espèce, chèques vacances ou coupon sport
- Par virement jusqu'à 10 mensualités avec un chèque d'acompte de 150 €

Lors de l'inscription :

- Nous transmettre la fiche d'inscription que l'on vous a transmis avec livret. Elle est téléchargeable sur notre site internet => Onglet Pôle Cheval => Planning et Tarifs
- Signer le règlement intérieur au dos de la fiche d'inscription
- Pour les cavaliers qui ont réglé le forfait via leur espace la fiche d'inscription et le règlement intérieur sera à nous transmettre **avant le samedi 24 juin** au bureau.
- Pour le règlement par chèque : noter au dos le nom et prénom du cavalier et les dates auxquelles vous souhaitez que les chèques soit encaissés :
 - Encaissement au 5 du mois
 - Encaissement au 15 du mois
 - Encaissement au 30 du mois
- Pour le règlement via votre espace => cliquer sur l'onglet Forfait => Acheter un forfait => Choisir l'horaire de cours souhaité et procéder au règlement.
- Le forfait restera **36 heures** dans votre panier et sera annulé au-delà de ses 36 heures. Si le règlement n'a pas été effectué.

